

## Ville de Port-de-Bouc

### Conseil Municipal du 11 février 2020

La séance du Conseil Municipal de la Mairie de Port de Bouc est ouverte dans les formes réglementaires à 18 h 10, sous la présidence de Madame Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI, Maire de Port de Bouc.

Madame le Maire procède à l'appel nominal.

**27 présents** : PÉDINIELLI Patricia, SANTORU-JOLY Evelyne, DEPAGNE Marc, CERBONI Rosalba, BELSOLA Laurent, GIOVANELLI Béatrice, GUIRAMAND Patrick, MALARET Monique, CHAPELLE Patrice, PHILIPPE Louis, SIRAT Boulenouar, GIORGETTI René, SANTIAGO Michel, NOUGUE Alain, TORRES Christian, GALLINA Martine, DOMINI Chérifa, MULLER Martine, DI CESARE Stéphanie, TALBI Mehdi, MICHEL Christiane, BERNEX Claude, PINET Gérald, REBBADJ Saler, TETIENNE-CASANO Corinne, PEPE Virginie, DIDERO Stéphane.

**5 Absents avec procuration** :, LADJAL Mériem, SAADAOUI Amar, DINI Manon, NGUYEN Jean-Louis, LOUDIYI Fatima.

**1 absent** : GIANNANTONI Jean-Christophe.

***Monsieur Bernex - Abstention du groupe de Monsieur Didero et de  
Monsieur Pinet***

**1/ DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020**

**Rapporteur** : Madame le Maire

Dans tout Débat d'Orientations Budgétaires nous devons nous conformer à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et dans cette grande étape importante de préparation du budget, nous devons non pas prendre des décisions mais dans les deux mois qui suivront notre débat nous devons effectuer le vote du Budget Primitif.

Le Débat d'Orientations Budgétaires s'appuie sur le présent rapport d'orientations budgétaires pour vous donner, chers conseillers municipaux, les informations relatives au contexte budgétaire et financier, aux investissements projetés et aux évolutions envisagées en matière de dépenses et de recettes.

Nous prendrons acte, à l'issue de ce débat, par délibération, de sa tenue effective dans les délais prescrits. Cela permet au Préfet, dans le cadre du contrôle de la légalité, de s'assurer de l'accomplissement de la formalité substantielle que représente la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires. Bien sûr, si vous n'avez pas de Débat d'Orientations Budgétaires nous serions entachés d'illégalité, et toute délibération relative à l'adoption du futur Budget Primitif dans la collectivité serait entachée d'illégalité.

Le Budget Primitif sera voté lors de la prochaine séance du Conseil Municipal le 5 mars parce que nous ne pouvons pas faire les deux choses en même temps, les orientations budgétaires et le Budget Primitif, qui sont deux actes complètement différents.

commission des finances de l'Assemblée Nationale a adopté un amendement qui réintroduit une revalorisation de 0,9 % des bases pour 2020. Donc l'Etat augmente d'un peu moins de 1 % les bases cette année, alors qu'il s'était engagé à ne pas le faire grâce à un amendement voté par la majorité de Monsieur Macron.

Dans le même temps, pour les communes et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), par exemple en ce qui nous concerne la Métropole, les taux doivent être figés sur ceux de 2019. Donc nous n'avons pas à discuter des taux de la taxe d'habitation.

Il est également prévu la mise en place d'un prélèvement sur les douzièmes de fiscalité du supplément de produit de taxe d'habitation correspondant à la hausse de taux depuis 2017 pour la part correspondant aux contribuables dégrevés. Cela aussi c'est une mesure de la réforme Macron.

Ainsi, à bases fiscales équivalentes, le produit de la fiscalité sera minoré en 2020 pour les communes et les EPCI ayant augmenté leur taux entre 2017 et 2019. Ce qui n'est pas notre cas, donc nous ne sommes pas impactés puisque nous n'avons pas augmenté notre taux depuis 2015.

#### **Les Compensations :**

Le **transfert de la part départementale de la taxe sur le foncier bâti** vient aux Communes, s'est mis en œuvre pour compenser la suppression progressive de la taxe d'habitation. C'est la part départementale de la taxe sur le foncier bâti qui revient aux Communes.

De plus, la loi prévoit l'application d'un coefficient correcteur ayant pour objectif de neutraliser les écarts de compensation. Si d'aventure le produit de reversement aux Communes de la part du Département sur la taxe foncière ne couvrirait pas la perte globale de la taxe d'habitation sur les Communes, il faudrait appliquer un coefficient directeur. Donc

- Avant le 1er septembre 2024 le gouvernement présentera un rapport qui exposera les impacts de cette révision pour les contribuables, les collectivités territoriales et l'Etat. Il précisera également les modalités de prise en compte du marché locatif social.

- En 2025, alors seulement les commissions locales se réuniront pour arrêter les nouveaux secteurs et tarifs qui serviront de base aux nouvelles valeurs locatives. Donc ce n'est pas pour l'instant.

- Et ce ne sera qu'au 1er janvier 2026 qu'il y aura l'application des nouvelles valeurs locatives.

Il faut également prendre en compte au niveau national qu'il y a un **nouveau report de l'automatisation du Fonds de Compensation de la TVA : le FCTVA : en effet, le** projet de loi acte, une nouvelle fois, le report d'un an de l'automatisation du FCTVA. Celle-ci devrait s'appliquer à compter du 1er janvier 2021.

Les dispositions fiscales et les orientations générales ainsi présentées, quelles sont les **orientations budgétaires 2020 traduites à partir de cela pour notre commune**

Vous le savez, lorsqu'on prépare le Budget Primitif dans une collectivité c'est un acte essentiel, il fixe les moyens qu'elle alloue aux politiques publiques qu'elle mène en fonction des recettes qu'elle prévoit de disposer.

Malgré le contexte de plus en plus contraignant que je viens de vous brosser, nous avons la volonté d'accompagner le développement de la ville et de poursuivre ses missions de services publics auprès des habitants dont les besoins sont en augmentation. Toutefois, le budget primitif 2020 va donc être construit avec beaucoup de difficultés et d'incertitudes.

Cependant, la Municipalité a maintenu sa volonté de ne pas faire peser sur les ménages Port-de-Boucains ce désengagement de l'Etat en mettant stable les recettes de la fiscalité communale, c'est-à-dire en ne faisant pas évoluer les taux locaux.

Vous voyez le schéma de l'évolution des principales recettes de fonctionnement en enlevant la DSU dont je viens de vous parler : la baisse en bleu, les impôts ménages se maintiennent, la seule augmentation liée à l'augmentation des bases est le maintien de l'attribution de compensation.

### ***Les Dépenses de fonctionnement***

Vous le savez, ce sont essentiellement des **dépenses de personnel**

Le montant du budget des dépenses de personnel pour le budget prévisionnel 2020 est de 15 000 000 €. Ce montant intègre le glissement vieillesse technicité -mécanique imposée par les décisions étatiques- et les recrutements prévus pour cette année. La structure des effectifs de la municipalité restera globalement équilibrée pour l'année 2020 avec un recrutement marginal compte tenu de la structure globale des effectifs. Ce recrutement visera principalement à renforcer les services de :

- \* Police municipale,
- \* enfance/éducation,
- \* Centre Technique Municipal.

En 2020, il sera prévu une hausse de la masse salariale de 3 % qui correspondra essentiellement aux éléments suivants :

- \* un poste de Policier municipal,
- \*La création d'un poste de coordonnateur cité éducative,
- \* La création de postes au sein de la Direction enfance/éducation pour la crèche municipale,

### ***Les subventions***

Soutenir le tissu associatif de notre commune est une volonté de la municipalité. Les associations sont un véritable vecteur du bien vivre ensemble et du développement de valeurs de partage, d'entraide et de fraternité. Nous considérons ainsi qu'il faut, ad minima, maintenir les subventions aux différentes associations de notre ville à la même hauteur.

Vous voyez ce que nous avons prévu sur le BP 2019, nous avons retracé ce qui nous a été demandé pour 2020, et vous voyez une augmentation assez substantielle d'environ 166 000 euros.

### ***Les autres dépenses de fonctionnement***

Afin de préserver notre capacité d'autofinancement et de réduire le recours à l'emprunt, je vous propose de maintenir les dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de celles du Budget Primitif de 2019, il faudra donc inscrire 7.4 millions pour les dépenses à caractère générale, et 2.6 millions d'euros pour les autres.

Dans l'hypothèse de recettes constantes, ce maintien devra nous permettre de dégager près de 1.8 million en capacité d'autofinancement pour financer nos investissements pour le Budget Prévisionnel 2020.

Comme d'habitude, nous n'allons pas vers l'augmentation du taux d'impôts pour ne pas faire peser sur nos habitants les investissements, nous dégageons de l'autofinancement sur notre budget.

### ***La dette***

La commune de Port-de-Bouc, malgré un contexte budgétaire contraint, est une collectivité faiblement endettée avec un taux d'endettement 2019 de 7.44 % qui correspond au

- \* Le terrain synthétique du stade de football de UNIA,
- \* Les travaux à la salle Youri Gagarine et la réfection de son parking,
- \* L'aménagement de l'école Victor Hugo,
- \* Nous sommes en train de terminer la Promenade René Cassin.

Cette volonté de financer nos investissements par la recherche de financement auprès de l'Etat, de la Région, du Département, mais aussi d'autres partenaires publics, doit se poursuivre en 2020.

#### ***Les dépenses d'investissement pour 2020***

Malgré un contexte budgétaire contraint, la municipalité entend poursuivre en 2020 les projets inscrits et prévus durant le mandat qui s'achève. Ainsi, les grands projets de renouvellement urbain et le programme d'investissement d'avenir avec :

- \* Le projet Se@nergie en créant une structure innovante de production d'énergie alliant la mer et le soleil en récoltant l'eau de pluie pour l'arrosage, la thalassothérapie,
- \* Le plan « Ecole » Campus,
- \* L'aménagement durable du quartier des comtes et des Aigues douces.

Et des projets d'investissements tels que :

- \* La réhabilitation de la maison des associations,
- \* L'achèvement des travaux du nouvel établissement accueillant des jeunes enfants, autrement dit la crèche,
- \* Les travaux d'accessibilité des bâtiments,
- \* La finalisation du complexe sportif UNIA,
- \* L'aménagement de l'Hôtel de ville pour son rez-de-chaussée dans les services accueillant du public,

ville, pas non plus de surprises sur les projets, on est dans la continuité fidèle à vous-même. Je regrette que des projets ne fassent pas venir ou revenir des Port-de-Boucains dans de notre ville. J'avais juste cette déclaration à faire ce soir.

**Mme le Maire.**- Madame Pèpe, nous avons toujours procédé de cette façon, car nous avons à cœur d'abord de mener un débat démocratique, je le répète encore une fois, plutôt du niveau de la République Française et pas des égouts, ensuite par respect pour nos habitants de ne pas créer de solution de discontinuité ; ensuite la loi nous y invite, donc nous sommes complètement dans le cadre de la légalité. Et pour finir, toutes les collectivités responsables le font, et nous en sommes une.

**M. BERNEX.**- Je ne reviendrai pas sur les différentes façons dont vous avez fait votre approche, étant donné que des choses sont obligatoires et que la loi impose de les faire. En plus de cela, il faut savoir que certaines choses sont automatiques, étant donné que les frais de personnel ou quoi que ce soit ne peuvent pas changer d'une année sur l'autre, les frais de fonctionnement en général non plus, les seules choses qui changeront, si la majorité change, ce sera au niveau des investissements ; pour ceux qui sont déjà prévus et qui sont déjà financés par le Département ou par la Région ça ne changera rien étant donné que c'est déjà prévu, mais nous essaierons de faire des choses complémentaires par rapport à ces investissements prévus, et donc à partir de là, la liste n'est pas achevée au moment où on parle du DOB, c'est-à-dire qu'à ce moment-là, si nous avons la chance de pouvoir venir à la Mairie, nous pouvons proposer d'autres choses en même temps que ce que vous avez fait ou préparé.

**Mme le Maire.**- Est-ce que d'autres personnes veulent s'exprimer sur le Débat d'Orientations Budgétaires parmi les membres de l'opposition ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Est-ce que la majorité veut s'exprimer ?

indirects, des taxes nationales, départementales et régionales que tous les Port-de-Boucains paient ; c'est ce que nous défendons avec la force de nos convictions, et nous sommes entendus, d'autant que tous les projets de la Ville ou ceux des associations et des clubs sont bien établis et présentent un caractère très sérieux.

C'est comme cela que nous allons pouvoir réhabiliter la maison des associations, achever le multi-accueil, le complexe UNIA, poursuivre l'aménagement de l'Hôtel de Ville pour l'accessibilité ou pour améliorer l'accueil du public et donner des meilleures conditions de travail.

Je rappelle -car je sais que la mémoire fait souvent défaut- que cela est réalisable car nous avons voté une demande de subventions dans le cadre du contrat d'aménagement départemental, que nous l'avons signé pour 3 ans, et qu'il s'agit de la dernière tranche de ce contrat ; donc tout était prévu. Grâce à ces subventions, avec en complément la dotation publique de la Ville, les crédits de la cité éducative, et des subventions liées à l'obtention du label « ville européenne du sport », nous travaillons aux besoins de la population selon le principe de l'intérêt général, tout en maintenant les taux de la taxe d'habitation.

Vous nous proposez aussi de maintenir notre service public communal, à ce propos, nous saluons les efforts incessants que les agents communaux réalisent chaque jour pour toujours rendre des meilleurs services à la population, malgré les contraintes et les menaces qui pèsent sur leurs statuts et leurs retraites. Et surtout nous nous satisfaisons de la part minime d'agents non-titulaires, seulement 12 agents, soit 3.3 %, contre une moyenne nationale de 19 % pour les autres collectivités. C'est une de nos empreintes d'élus issus du monde du travail qui ont à cœur la justice sociale.

**M. BELSOLA.**- Vous savez que nous avons la rénovation urbaine sur la ville et que les logements sont gelés ; 120 logements sont actuellement bloqués pour pouvoir reloger et pouvoir faire la rénovation urbaine qui va être entamée.

**Mme le Maire.**- L'histoire de notre commune ne se résume pas à deux chiffres ou à deux nombres, c'est un peu court, on pourrait dire bien des choses en somme.

D'abord, notre commune a vécu la fermeture des chantiers navals et la relocalisation des entreprises, donc il faut partir d'une période où nous étions à plus de 20 000 habitants.

**M. BERNEX.**- En 1980 nous étions à 21 000 habitants.

**Mme le Maire.**- C'est ce que je vous dis, nous étions à plus de 20 000 habitants, on est d'accord. Des années 1969 jusqu'à la fin des années 1970 ça a été l'installation de la ZIP de Fos et toute une redistribution des cartes dans l'aménagement de notre territoire et la relocalisation économique, et personne ne le conteste.

**M. BERNEX.**- Si, je conteste juste une chose, en 1975...

**Mme le Maire.**- Cette année-là...

**M. BERNEX.**- ... on a demandé à la Mairie de Port-de-Bouc de participer...

**Mme le Maire.**- Monsieur Bernex, en général vous êtes courtois, ne me coupez pas la parole comme cela parce qu'on est en période municipale.

Nous n'avons pas le droit de refaire l'Histoire, l'Histoire est ce qu'elle est. On peut être d'accord ou ne pas être d'accord sur ce qui s'est passé, mais nous partageons l'idée que ce n'était pas juste que les chantiers ferment, que l'Etat et l'Europe mettent en place les livrets blancs de la Navale ; nous n'étions pas pour que lors de la constitution de la zone industrialo-portuaire de Fos il n'y ait pas de solution de solidarité envers toutes les communes qui fournissaient de la

individuelles ; et à ce moment-là, alors que nous perdons les taxes professionnelles et qu'il nous faut panser nos plaies, équilibrer nos budgets, l'Etat prend la main et augmente les taux d'imposition locaux sur la ville de Port-de-Bouc, charge aux élus de se débrouiller ensuite. Donc les gens solvables qui veulent construire leur maison partent là où les villes aménagent et où les taux d'imposition ne sont pas aussi élevés. Donc non seulement L'Etat organise le déclin de la ville de Port-de-Bouc, mais il n'accompagne pas l'organisation d'une solidarité.

Eh bien moi, je suis très fière de mes anciens, de mes aïeux, de mes prédécesseurs qui tout seuls, élus de Port-de-Bouc, ont remonté la ville de Port-de-Bouc.

Sauf qu'après, dans ces habitats où les travailleurs sont partis construire leur maison ailleurs, l'Etat encore une fois -excusez-moi de le dire, on ne se dédouane pas, c'est l'histoire- l'Etat décide de créer des plafonds pour octroyer les logements dans ces habitats concentrés en hauteur et parfois en largeur ; alors à la place de travailleurs salariés on commence à dire aux enseignants qu'ils vont payer du surloyer et qu'ils aillent se loger ailleurs ; on commence à dire à ma mère, par exemple, qui est cheminote, *vous partez parce que vous dépassez les plafonds qui ont été baissés* ; et c'est ainsi que les logements des quartiers populaires sont devenus des logements très sociaux sur Port-de-Bouc. Et donc à partir des politiques publiques menées, et notamment avec Michel Vaxès, sont apparues des politiques de démolition des bâtiments, et vous avez pu constater qu'il n'y a pas eu de reconstructions de bâtiments.

Donc si vous voulez faire l'histoire du peuplement de Port-de-Bouc, s'il vous plait ayez l'honnêteté de reconstituer l'histoire que je reconstitue très, très succinctement, et très synthétiquement.

les percevoir, et ensuite parce que les dossiers que nous présentons sont indiscutables ; même des élus qui nous sont opposés politiquement viennent inaugurer chez nous en explicitant l'honnêteté et la franchise avec laquelle nous présentons nos dossiers ; et quand nous présentons un dossier nous faisons ce que nous avons prévu.

**M. GIORGETTI.**- Juste pour rajouter, parce que l'histoire d'une ville est une chose importante. Je pense avoir déjà fait de telles interventions parce que je suis natif de Port-de-Bouc, je participe au Conseil Municipal depuis pas mal d'années, donc mes yeux d'enfant que j'étais ont vu évoluer les choses.

Ici c'était une ville industrialisée au siècle dernier, et la désindustrialisation a rapidement touché la ville. Il a fallu des élus courageux pour essayer de rebondir et de faire en sorte que les choses évoluent. Je ne vais pas rappeler ce qu'est devenue la sécherie de morue, ce qu'est devenu St Gobin, les chantiers ; avec le cimetière industriel qu'il y avait, il fallait du courage pour à la fois emprunter, démolir et repartir à la construction d'un port de plaisance, de la Respélido, etc. Jusqu'à Kuhlmann, Azur Chimie, etc. Tout ce qu'il a fallu connaître comme désastres industriels, que connaissent aussi malheureusement beaucoup de villes en France, parce que les pouvoirs successifs n'ont pas retenu l'industrie, tout le monde le reconnaît aujourd'hui, la désindustrialisation de la France est catastrophique dans plusieurs domaines. Ici il y a eu des élus qui ont toujours su rebondir, c'est-à-dire acheter le foncier pour essayer de faire quelque chose, essayer de faire de la petite économie parce que la grande économie s'est faite sur les grandes zones industrielles ; on en avait une ici qu'on a aidée à accueillir les populations parce qu'on avait du foncier, etc.

dégageant des marges. La proposition que je fais dans ce Débat d'Orientations Budgétaires, après en avoir longuement discuté avec la majorité... nous savons que si nous baissons d'un point la taxe sur le foncier bâti cela enlève sur notre budget l'équivalent de 130 à 150 000 euros de recettes. Vous allez me dire que ce n'est pas énorme, mais c'est quand même énorme, parce que 130 000 euros c'est exactement la somme que nous injectons pour l'augmentation de personnel sur la crèche, par exemple. Rappelez-vous qu'il y a de cela trois réunions de quartiers, nous avons effectué un premier choix, ouvrons-nous la première crèche entièrement nouvelle avec soixante-quinze places, ou bien, étant donné que les finances baissent, nous réduisons la possibilité d'accueillir un nombre plus important d'enfants, mais nous faisons avec le personnel de Tichadou qui sera à la disposition de la nouvelle crèche, et une petite augmentation du nombre de places par rapport à celles de Tichadou pour pouvoir absorber les frais ? Un point de taxe foncière baissé nous enlèverait complètement la nouvelle crèche.

Les personnes qui sont le plus en difficulté dans les pavillons ont aussi besoin de faire garder leurs enfants, donc comment faire en sorte de les accompagner pour les plus petits, d'accompagner nos anciens par un budget qui nous étouffe à cause de l'Etat qui diminue de millions en quelques années, et en même temps qui étouffe nos habitants.

Monsieur Bernex, vous voyez que c'est toujours la quadrature du cercle. Quand je me permets de dire que les gouvernements successifs nous étranglent, voici encore une problématique qui nous est posée. On pourrait fuir la problématique en disant que de toute façon on ne peut rien faire.

La proposition que je vous formule c'est de lancer avec les services un calcul au plus juste qui devrait neutraliser l'augmentation de la taxe foncière pour les habitants. Vous

Donc si vous en êtes d'accord dans ce Débat d'Orientations Budgétaires que je vais ensuite vous demander de voter dans l'expression de votre assentiment, ou pas favorable à ce type d'orientations budgétaires, exprimez-vous un peu sur cette question.

**Mme PEPE**.- On en reste sans voix, Madame le Maire.

**Mme le Maire**.- Dont acte.

**M. BELSOLA**.- Madame le Maire, vous avez bien fait de rappeler que les bases locatives dépendent de l'Etat, qu'on ne les maîtrise pas, et que chaque augmentation est ressentie par les habitants.

Je pense que comme vos prédécesseurs, une bonne gestion municipale c'est dans la continuité, comme Monsieur Rieubon et Monsieur Vaxès ont pu le faire. Quand on peut le faire on le fait, on bloque, on enrayer l'augmentation des bases locatives parce que nous sommes peu endettés, parce que la gestion a été bonne, nous avons écouté la population, nous avons fait des économies par ailleurs, et dès qu'on le peut on aide la population ; c'est notre ADN, c'est notre façon de faire et de gérer. C'est une petite aide, ce n'est pas énorme, mais on le voit, il y a beaucoup de souffrance dans notre ville, les salaires et les retraites n'augmentent pas, les gens sont en souffrance, ce n'est pas de notre faute, et nous essayons de faire pour le mieux. Nous ne sommes pas riches mais nous sommes solidaires, et c'est important.

**Mme le Maire**.- Merci, Monsieur Belsola.

Je le mets avec la perspective des dates que je vous ai données tout à l'heure, c'est-à-dire qu'il va y avoir une révision des bases locatives aussi, et qui vont vous amener -je serai là-bas en face, je suivrai les travaux de près- qui vont vous amener dans les années à venir, à travailler cette révision des valeurs locatives. L'idée va être aussi de les rajuster. Donc l'idée de commencer à enrayer ce phénomène, c'est un effort

n'est pas possible de faire, même s'il y avait un changement un jour que je n'espère pas.

M. BERNEX.- Nous, nous l'espérons.

Mme le Maire.- En termes de conclusion de ce Débat d'Orientations Budgétaires, nous changeons dans la continuité.

**2/ DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE POUR LE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE)**

Rapporteur : Madame Evelyne SANTORU-JOLY (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné par la Commission des Finances.

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes d'intervention ou de précision ?

Mme PEPE.- Je vote ce rapport et je m'en vais après pour des raisons personnelles. C'est juste pour m'en excuser.

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes d'intervention ou de précision ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? Tous les élus de cette assemblée, sauf Monsieur Bernex.

M. BERNEX.- Je ne prends pas part au vote étant donné que vous n'avez pas tenu compte du fait que je voulais parler...(*Brouhaha*)...

Mme le Maire.- Que votez-vous ?

M. BERNEX.- Je vote pour.

Mme le Maire.- Je vous remercie.

**Le rapport n°2 est adopté à l'unanimité**

**(Départ de Madame Pépe à 19 h 15)**

**Rapporteur** : Monsieur Michel SANTIAGO (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné par la Commission des Finances.

**Mme le Maire**.- Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**M. GIORGETTI**.- Juste pour faire remarquer que pour soigner notre environnement ça coûte cher aussi.

**Mme le Maire**.- Vous avez l'ordre de prix, 189 624 euros pour la part communale pour enfouir les lignes au boulevard Guy Mocquet. Parfois on a l'impression que ça peut être simple, mais si on prend un point de foncier bâti on ne peut pas enfouir. Ça peut paraître hallucinant, et en tout cas c'est complètement injuste, je vous le concède, mais voilà où nous en sommes.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ou de précision ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous remercie.

**Le rapport n°5 est adopté à l'unanimité**

## **6/ ADHESIONS A L'ASSOCIATION ASTUCE ET A L'ASSOCIATION COTER NUMERIQUE**

**Rapporteur** : Monsieur Christian TORRES (*Lecture du rapport*)

**Mme le Maire**.- Vous corrigerez, on ne dit plus le CG mais le Conseil Départemental.

La question a été posée par Monsieur Bernex en Commission des Finances : l'adhésion à l'association ASTUCE est de combien ? 80 euros pour l'année, et 160 euros à l'année pour l'association Coter Numérique.

Précision apportée en Conseil Municipal comme vous l'avez demandé.

**Mme le Maire.** - Nous l'avons dit la dernière fois. Il y a eu tout le travail de recensement des possibilités de portage juridique, tout le travail fait avec la possibilité d'adapter la technologie avec les infrastructures port-de-boucaines ; rappelez-vous, je vous avais parlé de tous ces tuyaux qui traversent notre commune avec les anciennes industries, lesquels pourront être utilisés pour conduire la chaleur, le froid, etc. Donc tout ce travail d'état des lieux, de diagnostics technologiques, et ensuite tout le travail de recherche de partenariat.

Nous avons été élus parmi les vingt villes PIA : Projet d'Avenir, sur ces questions-là, avec l'obligation de produire une énergie propre, renouvelable ; elle a fait toute l'étude sur la récupération des eaux de pluie -vous savez que l'eau est la denrée rare des années à venir- de façon à pouvoir la mettre en place avec des partenaires comme la Métropole qui est le conducteur. Vous savez que c'est la compétence métropolitaine que d'avoir les réseaux de chaleur, et donc de travailler en collaboration. C'est pour le volet propre à la thalassothermie.

Ensuite il y a eu tout le volet éducatif, à savoir la mise en place, avec la contribution de Madame Malaret, du service éducation, et de l'Education Nationale, des classes urbaines qui permettent non seulement de travailler la mémoire de la commune et de faire plaisir à toutes celles et ceux qui viennent parler de notre histoire aux élèves, mais notamment pour se projeter vers l'avenir et faire tout un travail autour des sciences, de la technologie, etc. sur le territoire de Port-de-Bouc.

Pour finir, le modèle économique qui doit être proposé aux partenaires ; et vous le savez, on en a parlé, la capacité que les Port-de-Boucains ou autres puissent devenir actionnaires

**Mme le Maire.**- Y a-t-il des demandes d'intervention ?  
(Aucune demande n'est formulée)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous remercie.

**Le rapport n°10 est adopté à l'unanimité**

## **11/ ÉTAT DES CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIÈRES 2019**

**Rapporteur** : Madame Béatrice GIOVANELLI

Il y a :

- 13 cessions de terrain sises les Berges du Canal,
- Une cession de terrain rue de la République,
- Une cession de terrain aux Résidences de la Paix,
- Une acquisition par préemption rue Paul Vella.

Le total des cessions s'est monté à 1 024 883 euros, pour un total d'acquisitions de 185 000, ce qui donne un résultat de 839 883 euros.

**Mme le Maire.**- Y a-t-il des demandes de précision ou d'intervention ? (Aucune demande n'est formulée)

Qui est pour ? Le Groupe de la majorité, Monsieur Bernex, Madame Michel.

Qui s'abstient ? Monsieur Pinet et le Groupe de Monsieur Didero.

Je vous remercie.

**Le rapport n°11 est adopté par le Groupe de la majorité,  
Monsieur Bernex, Madame Michel - Abstention de Monsieur Pinet et  
du Groupe de Monsieur Didero**

**Mme le Maire**.- Y a-t-il des demandes de précision ou d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous remercie.

**Le rapport n°14 est adopté à l'unanimité**

**15/ MOTION : INTERDIRE LES SDHI (INHIBITEURS DE LA SUCCINATE DESHYDROGENASE) CONFORMEMENT AUX PRINCIPES DE PRECAUTION**

**Rapporteur** : Monsieur Marc DEPAGNE (*Lecture de la motion*)

*« L'actualité et l'alerte médiatique lancées par le mouvement national « Nous voulons des coquelicots », et relayées à Port de Bouc par le collectif local, attirent l'attention du Conseil Municipal de Port-de-Bouc réuni en ce jour du 11 février 2020.*

*Nous considérons que ni la ministre de la santé, ni l'ANSES, ni l'ARS, ne peuvent faire l'impasse sur les études réalisées par le généticien et biochimiste du CNRS, Pierre Rustin, sur l'impact des molécules SDHI sur notre écosystème et sur l'Homme. Les SDHI sont des substances qui viennent bloquer la respiration cellulaire de tous les êtres vivants qui y sont exposés. D'autant que ces travaux scientifiques sont appuyés par 450 chercheurs, approuvés par l'Inserm et validés par la Commission Nationale Déontologies et Alertes en Santé Publique et Environnement.*

*Pesticide de synthèse utilisé principalement dans l'agriculture, dans les espaces sportifs afin de détruire les champignons et les moisissures, il s'attaque au système hormonal et au système respiratoire des végétaux et des êtres vivants, du ver de terre à l'Homme.*

- *Qu'un débat national soit organisé afin que les utilisateurs professionnels de ce type de produits et l'ensemble des citoyens soient informés des effets possibles,*
- *Qu'il soit mis fin aux collusions entre les lobbyings de l'agroalimentaire et les décisions gouvernementales,*
- *Que le plan Ecophyto 1 de 2007, qui devait entraîner une diminution de leur usage de 50 %, s'accompagne d'actes concrets, et que les professionnels, tels que les agriculteurs, jardiniers, soient accompagnés vers des productions agricoles respectueuses de l'environnement et de la santé publique (Sachant que dans les faits, entre 2017 et 2018, la vente des SDHI a augmenté de 24 %),*
- *Qu'au nom du principe de prévention, ce pesticide mis en commercialisation depuis 2013 soit interdit à la production et à la vente ».*

**Mme le Maire.**- Conformément à notre histoire du Conseil Municipal de Port-de-Bouc, lorsqu'il s'est agi d'accompagner les ouvriers au moment de la malheureuse fibre d'amiante tueuse et de la faute inexcusable des patrons, jusqu'à aujourd'hui l'utilisation de la succinate déshydrogénase pour bloquer tout processus hormonal qui engendre des maladies qui ont été citées par Marc, le Conseil Municipal de Port-de-Bouc est invité à se positionner pour interpeller les autorités. Nous savons que ce n'est pas d'une simple interpellation que naîtront des grandes révolutions, mais nous avons été les premiers contre la fibre d'amiante, peut-être serons-nous les premiers contre les SDHI, l'essentiel étant d'ouvrir ce débat public important pour la santé des agriculteurs, mais aussi des jardiniers, ensuite des habitants et de nos jeunes.

**M. BERNEX**.- Je reviendrai un peu sur le magasin qui avait de la fibre d'amiante qui se baladait un peu partout ; nous avons agi avec l'association de Martigues qui s'occupe des maladies professionnelles sur l'amiante, qui a permis de faire des prélèvements, et on s'est aperçu qu'il y avait une dangerosité importante dans ces locaux. Nous avons avisé le personnel qui a téléphoné à l'Inspection du Travail qui a demandé de faire un retrait. C'est depuis ce moment-là que le magasin est fermé. Nous n'avons fait que le nécessaire pour que les gens ne morflent pas plus que ce qu'ils ont déjà respiré depuis quelques mois.

**Mme le Maire**.- Effectivement, au-delà de l'action municipale c'est l'action citoyenne, associative, syndicale et politique qui prolonge dans le quotidien l'état de vigilance dont chaque citoyen devrait s'emparer sur toutes les questions.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention au sujet de la motion pour interdire les SDHI ? (*Aucune autre demande n'est formulée*).

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

**La motion est adoptée à l'unanimité**

**Mme le Maire**.- L'ordre du jour est épuisé. Comme à mon habitude je vous donne quelques informations de fin de séance.

Pour continuer sur nos préoccupations de santé publique dont la compétence ne nous est pas dévolue mais dont l'inquiétude est parmi nous constante, vous vous souvenez qu'on appelle à agir contre les implantations des énormes antennes que nous n'avons pas pu empêcher d'installer, et pour lesquelles j'ai été traduite au tribunal et condamnée à signer le permis de

essayons de développer des contre-arguments pour essayer de montrer notre bonne volonté à comprendre que la loi est la loi, qu'elle est de leur côté et pas du côté des habitants, mais que nous ne sommes pas d'accord avec cette loi qui nous paraît dangereuse pour la santé de nos concitoyens et pour la détérioration du paysage de notre commune.

**M. SIRAT.**- C'est le même système sur la commune de Gordes, sauf que la commune de Gordes c'est un point touristique très emblématique, et je pense que là l'état a été beaucoup plus draconien.

**Mme le Maire.**- Tout à fait. Encore l'Etat qui ne nous aide pas ! Qu'à cela ne tienne, nous continuerons notre bataille.

**M. BERNEX.**- Concernant les MAPA, il y en a deux identiques.

**Mme le Maire.**- On regarde, il semblerait qu'il y ait eu un copié/collé. Merci.

Je vous souhaite une bonne soirée, je vous remercie de votre écoute.

***La séance du Conseil Municipal est levée à 19 h 45***